



FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT
ZONE 86
Regroupement de Comités : ALLIER (36) et
NIEVRE YONNE (38)



REGLEMENT DES COMPETITIONS --- SAISON 2021/2022

INDIVIDUEL PREMIERE SERIE

Les Comités de l'ALLIER et de NIEVRE-YONNE organisent en regroupement de comités, le Championnat INDIVIDUEL PREMIERE SERIE qui attribue le titre de Champion de Zone de ces 2 Comités et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu à EVIAN du 26 au 29 mai 2022. Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à 5

Ce championnat est ouvert à tout joueur « Première Série » licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2021-2022. Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. conformément aux fascicules 1 et 3. Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

Date	Samedi 4 décembre 2021
Lieu	Salle JEAN FERRAT. Rue Henri Émilien Perrin 03400 - YZEURE
Arbitre	Roger PARADINAS
Début de l'épreuve	9h15 (3 séances) ou 13h (2 séances)
Inscription	Selon le comité
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	3861101
Nombre de Qualifiés	5
Directeur d'épreuve:	Ravi RAVIRINDANE : 06 58 55 47 67

ORGANISATION

Le potentiel de joueurs de chaque comité :

Allier : 8 joueurs

Nièvre Yonne : 11 joueurs

Voir tableau en ci-dessous

Inscrits	Séance 1	Éliminés	Séance 2	Si 3 séances	Coef 2
1 à 14	Pas de compétition				
15	15		15		1
16	16		16		1
17*	16	1	16	16	1
18*	18	2	16	16	1
<i>* En cas d'un nombre imposant une 3^{ème} séance, le joueur le mieux classé au niveau national sera qualifié d'office</i>					

Si la participation ne permet d'avoir des tables 4 joueurs, la compétition comportera une ½ finale et une finale, la 1^{ère} séance tiendra lieu de 1/2 finale, mise en place par tirage au sort intégral. La séance de la ½ finale ne

sera pas prise en compte pour le classement final et elle donnera ses propres PCN. A l'issue de la 1ère séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés selon le tableau ci-dessus

DEMI- FINALE

Elle se déroulera en une séance suivant le nombre d'inscrits. Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, en cas d'ex-aequo le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops, puis de sous- tops puis du classement national)

Le nombre de qualifiés pour la finale sera défini en fonction de participants et sera diminué du nombre de joueurs exemptés

INSCRIPTION

Avant le 13 novembre 2021 auprès des CCR de chaque comité ou au directeur d'épreuve. Toute inscription reçue au-delà de cette date ne sera prise en compte que pour le bon fonctionnement du championnat. L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Le championnat régional est prévu en deux ou 3 séances selon le nombre de participants

Si 3 séances = + de 16joueurs	Si 2 séances = 16 joueurs
Accueil des joueurs : 9h15 1 ^{ère} séance : Assis à 9h30, 2 ^{ème} séance* : Assis à 14h15, 3 ^{ème} séance* : Assis à 18h15 (*sauf décision contraire de l'arbitre)	Accueil des joueurs : 12h45 1 ^{ère} séance : Assis à 13h00, 2 ^{ème} séance : Assis à 19h55, (sauf décision contraire de l'arbitre)
Attention : la présence de tous les joueurs est obligatoire en cas d'éventuel retard	

--- **Séance 1** : Elle se fera par tirage au sort intégral. Nombre d'étuis joués = 20 minimum.

--- **Séance 2** : Selon le classement de la première séance, la mise en place se fait par ordinateur d'après le classement de la première séance. Si 3 séances, tirage au sort intégral. Nombre d'étuis joués = 20 minimum

--- **Séance 3** : Selon le cumul du classement de la 2^{ème} séance, la mise en place sera faite selon le serpent. Nombre d'étuis joués = 20 minimum

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de la défense et le chien seront distribués à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral.

Le silence est de règle durant les donnes

INDICE – COEFFICIENT - PP

INDICE PCN

½ finale = 1,5

Finale = 1.80

Les PP seront attribués au 1/3 des joueurs limités à 12 en fonction des participants de la 1^{ère} séance.

NB Joueurs	Attribution de PP											
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	20	16	13	9	7	5						
20	21	17	14	10	7	5	4					

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires de 0,5% par fraction de 5 minutes de retard.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation portant sur le report des scores (et des pénalités) doit être formulée auprès de l'arbitre principal dans un délai de 15 minutes après la distribution de la dernière feuille de route. Si le score saisi par le responsable informatique correspond au score qui est inscrit sur la feuille de marque ambulante, alors celui ne peut pas être changé et aucune réclamation n'est possible.

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée (lettre, courriel) auprès du responsable de Commission Compétition Régionale concerné sous 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline

Téléphone, Appareils numériques et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable ou tout appareil numérique du début et jusqu'à la fin de chaque séance Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de ces règles,

Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

---- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline

---- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.

---- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. L'arbitre pourra le cas échéant sanctionner les contrevenants

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

La Directeur d'Epreuve et Président de Zone
Ravi RAVINDIRANE